



Problème de paiement de loyer d'un locataire

Par **crikoute**, le **07/02/2010** à **21:23**

Bonsoir,

Je suis propriétaire d'une maison que je loue donc à un locataire.

Ce dernier à la date d'aujourd'hui me doit des arriérés sur des loyers qu'il n'avait pas payés.

La location étant gérée par une agence, elle a remis mon dossier au service contentieux qui a établi un échelonnement des arriérés. Mais le locataire n'en tient pas compte puisqu'il paie le loyer sans les arriérés.

Aujourd'hui cette situation n'est plus gérable pour moi financièrement. Ai je le droit de demander au locataire de quitter les lieux dans les 6 mois afin de mettre ma maison en vente. Le bail actuel arrivant à son terme en décembre 2012.

Merci pour vos réponses

Par **Marion2**, le **09/02/2010** à **23:11**

Bonsoir,

Trois solutions s'offrent à vous :

.1/ Vous ne pouvez pas demander à votre locataire de quitter le logement , alors que la fin du

bail est en Décembre 2012. Vous devrez lui faire parvenir votre intention de vendre, en courrier recommandé AR, 6 mois avant la fin du bail et lui proposer l'achat de ce logement puisqu'il est prioritaire.

.2/ Vous pouvez vendre maintenant ce logement, mais vous vous trouvez dans l'obligation de laisser votre locataire dans les lieux, ce qui fera baisser de façon significative le prix de vente

.3/ Vous engagez une procédure d'exclusion à l'encontre de votre locataire pour les impayés de loyers (procédure assez longue et coûteuse).

Bon courage.